

# ASSEMBLEE DE CORSE

## DELIBERATION N° 07/283 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE PORTANT CREATION DE POSTES BUDGETAIRES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI DU 13 AOUT 2004 (AGENTS DES ROUTES NATIONALES)

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2007

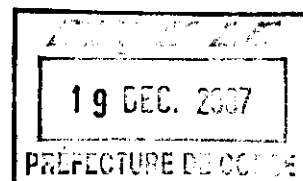
L'An deux mille sept et le sept décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Camille de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

### ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BIZZARI-GHERARDI Pascale, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA-VELLUTINI Dorothée, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GORI Christiane, GUIDICELLI Maria, MONDOLONI Jean-Martin, MOSCONI Marie-Jeanne, MOZZICONACCI Madeleine, NIVAGGIONI Nadine, PROSPERI Rose-Marie, de ROCCA SERRA Camille, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VERSINI Sauveur

### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. de ROCCA SERRA Camille  
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme COLONNA-VELLUTINI Dorothée  
Mme ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique à Mme MOZZICONACCI Madeleine  
Mme ANGELI Corinne à Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale  
Mme BIANCARELLI Gaby à Mme GORI Christiane  
M. MARCHIONI François-Xavier à M. CHAUBON Pierre  
Mme NATALI Anne-Marie à M. VERSINI Sauveur  
M. OTTAVI Antoine à Mme DELHOM Marielle  
Mme RICCI-VERSINI Etiennette à Mme MOSCONI Marie-Jeanne  
Mme RISTERUCCI Josette à M. STEFANI Michel  
Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette à M. MONDOLONI Jean-Martin  
Mme SCIARETTI Véronique à Mme PROSPERI Rose-Marie  
Mme SCOTTO Monika à Mme BURESI Babette



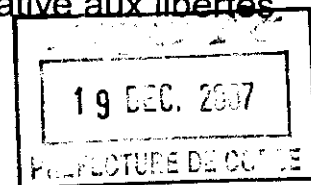
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François

**ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.**

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, BIANCUCCI Jean, CECCALDI Pierre-Philippe, COLONNA Christine, GALLETI José, GUAZELLI Jean-Claude, GUERRINI Christine, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, PANUNZI Jean-Jacques, PIERI Vanina, RICCI Annie.

**L'ASSEMBLEE DE CORSE**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86-16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 modifiée relative aux libertés et responsabilités locales,
- VU** l'article 147 de la loi de finances pour 2006,
- VU** le décret n° 2005-1727 du 30 décembre 2005 fixant les conditions d'intégration dans les cadres d'emplois de la fonction publique territoriale des fonctionnaires de l'Etat en application des dispositions de l'article 109 de la loi n° 2004-809,
- VU** le décret n° 2006-1342 du 6 novembre 2006 relatif aux transferts aux collectivités territoriales des services ou parties de services déconcentrés du ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, pour l'exercice des compétences en matière de routes nationales transférées,



**VU** l'arrêté n° 06-0847 du 15 décembre 2006 du préfet de Corse, préfet de la Corse-du-Sud pris pour l'application du décret n° 2006-1342,

**VU** l'arrêté n° 2006-352-4 du 18 décembre 2006 du préfet de la Haute-Corse pris pour l'application du décret n° 2006-1342,

**VU** les éléments d'information communiqués par M. le Directeur départemental de l'Équipement de la Corse-du-Sud et M. le Directeur départemental de l'Équipement de la Haute-Corse,

**SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

**APRES AVIS** de la Commission des Finances, de la Planification et des Affaires Européennes,

### **APRES EN AVOIR DELIBERE**

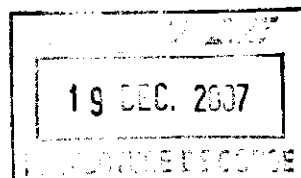
#### **ARTICLE PREMIER :**

**CONSTATE** que le nombre total d'agents titulaires techniques, d'exploitation et administratifs exerçant des compétences dans le domaine des routes nationales et ayant exprimé leur droit d'option au 31 août 2007 s'élève à 96.

#### **ARTICLE 2 :**

**APPROUVE** en conséquence au sein des effectifs de la Collectivité Territoriale de Corse les créations d'emplois correspondant aux postes qui seront transférés au 1<sup>er</sup> janvier 2008 :

<b>Filière et cadre d'emplois</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Nombre de postes créés par transfert</b>	<b>Grades concernés</b>
Filière administrative : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Adjoint administratifs territoriaux</li> </ul>	C	08	Adjoint administratifs de 2 <sup>ème</sup> et de 1 <sup>ère</sup> classe, adjoint administratifs principaux de 2 <sup>ème</sup> et de 1 <sup>ère</sup> classe



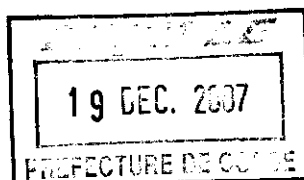
Filière technique :			
• Adjoints techniques territoriaux	C	59	Adjoints techniques de 2 <sup>ème</sup> et de 1 <sup>ère</sup> classe, adjoints techniques principaux de 2 <sup>ème</sup> et de 1 <sup>ère</sup> classe.
• Agents de maîtrise territoriaux	C	20	Agents de maîtrise, agents de maîtrise principaux
• Contrôleurs territoriaux de travaux	B	06	Contrôleurs de travaux, contrôleurs principaux de travaux, contrôleurs de travaux en chef.
• Techniciens supérieurs territoriaux	B	02	Techniciens supérieurs, techniciens supérieurs principaux, techniciens supérieurs chefs.
• Ingénieurs territoriaux	A	01	Ingénieurs, ingénieurs principaux, ingénieurs en chef de classe normale, ingénieurs en chef de classe exceptionnelle.
		<b>96</b>	

### ARTICLE 3 :

La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

Pour copie certifiée conforme à l'original  
pour le Président de l'Assemblée de Corse  
et par délégation  
Le Secrétaire Général de l'Assemblée

**Serge TOMI**



AJACCIO, le 7 décembre 2007

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Camille de ROCCA SERRA